



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche



Stratégie foncière agricole 2025-2030

**Communauté
d'Agglomération Privas
Centre Ardèche**

Projet Alimentaire Territorial



Les principaux enjeux agricoles sur la CAPCA



Surface agricole utile totale

~ 30% de la surface du territoire
-11 % de SAU en 10 ans
61 ha perdus / an
Morcellement important
5500 ha de friches supposées
1100 ha de biens supposés sans maîtres



Dérèglements climatiques

Température en hausse, pluviométrie irrégulière, plus d'épisodes extrêmes, gelées tardives, érosion de la biodiversité

Développement de l'agriculture biologique

2010 : 10 % des exploitations
2020 : 32 % des exploitations } **+22%**
Soit 18 % de la SAU



Nombre de chefs d'exploitation, coexploitants

22% des exploitations ont un chef de plus de 60 ans
27 % de la SAU du territoire est exploitée par un chef de plus de 58 ans.
28 % de femmes cheffes d'exploitation, en légère augmentation
453 chefs d'exploitation, -16% en 10 ans



Développement des circuits courts

2010 : 42 % des exploitations
2020 : 55 % des exploitations } **+13%**

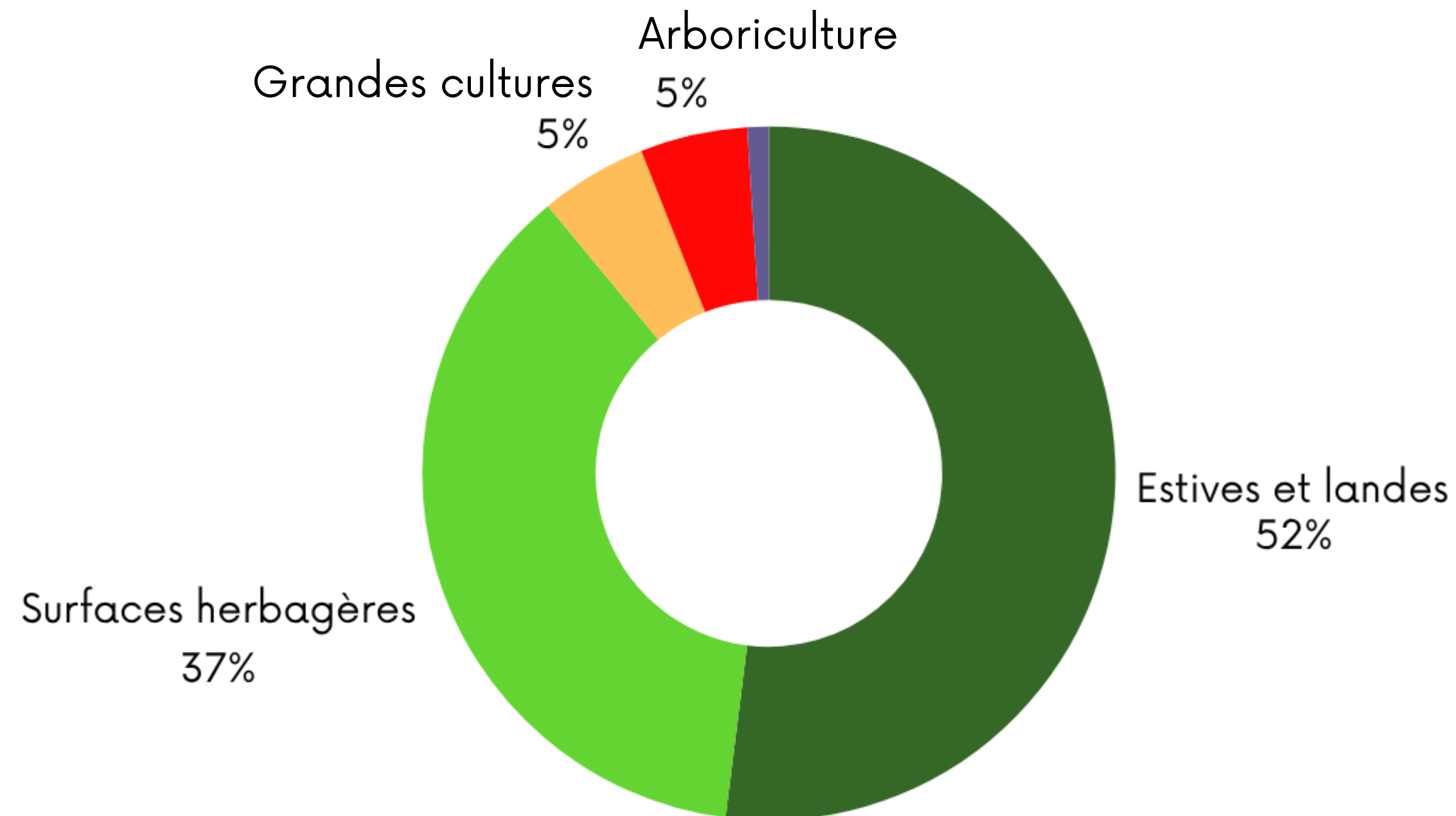


Nombre total d'exploitations

2010 : 480
2020 : 367 } **-23.5%**

L'agriculture sur la CAPCA

Répartition des surfaces agricoles (déclaration PAC 2021)



Les orientations stratégiques de la CAPCA

4 axes du PAT

dans lesquels 6 projets sur les 15 abordent la thématique du foncier agricole :



-
1. Préserver, protéger et remobiliser le foncier agricole
 2. Évaluer la faisabilité et expérimenter une foncière agricole
 3. Créer un Espace Test agricole
 4. Accompagner l'installation et la transmission de façon concertée
 5. Accompagner une agriculture répondant aux enjeux climatiques et de biodiversité
 6. Appuyer l'amont des filières pour répondre aux besoins alimentaires du territoire

Quels objectifs ?

L'objectif du PAT est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur notre territoire. Ainsi, nous pouvons comparer les productions existantes du territoire à celles nécessaires si nous voulions atteindre l'autonomie alimentaire sur la CAPCA :

Hypothèses de travail (directives nationales et européennes)

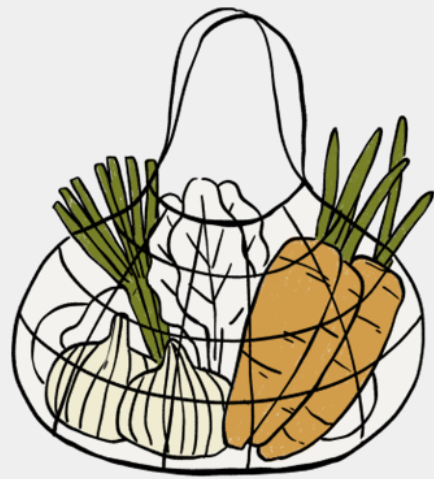
20 % de produits bio -> Loi EGAim et loi Climat et Résilience

-50 % de consommation de viande -> 900g de consommation moyenne des Français par semaine vs 450g recommandés par le PNNS

-30 % de gaspillage alimentaire -> Révision de la Directive cadre sur les déchets – Union européenne

Indications de carences dans les filières

Si nous souhaitons atteindre l'autosuffisance alimentaire sur la CAPCA, il manquerait sur le territoire :



115 ha de légumineuses

220 ha de maraîchage



4150 ha de céréales, oléagineux, protéagineux



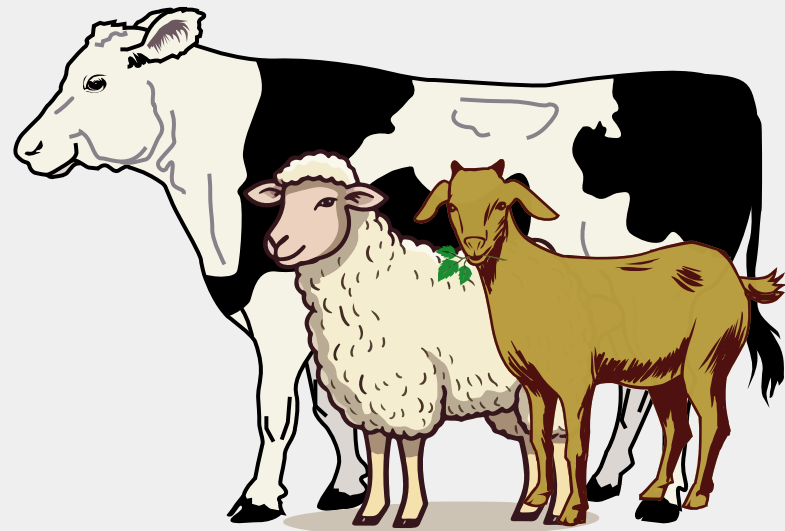
→ Besoin d'augmenter la production dans certaines filières, ou de créer des partenariats avec les territoires voisins

Des filières phares

Sans oublier de valoriser les filières d'excellence qui contribuent au rayonnement du territoire et à promouvoir les savoir-faire locaux, bien qu'excédentaires d'un point de vue de l'autonomie alimentaire du territoire, à savoir :

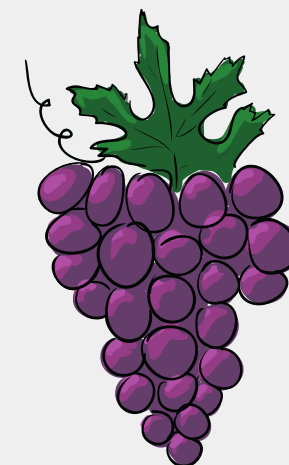
La castanéiculture

- Reconquête et renouveau



Le pastoralisme – pâturage et fourrage

**La viticulture (AOC) –
valoriser les terres en AOC**



Aptitudes du territoire au regard des filières

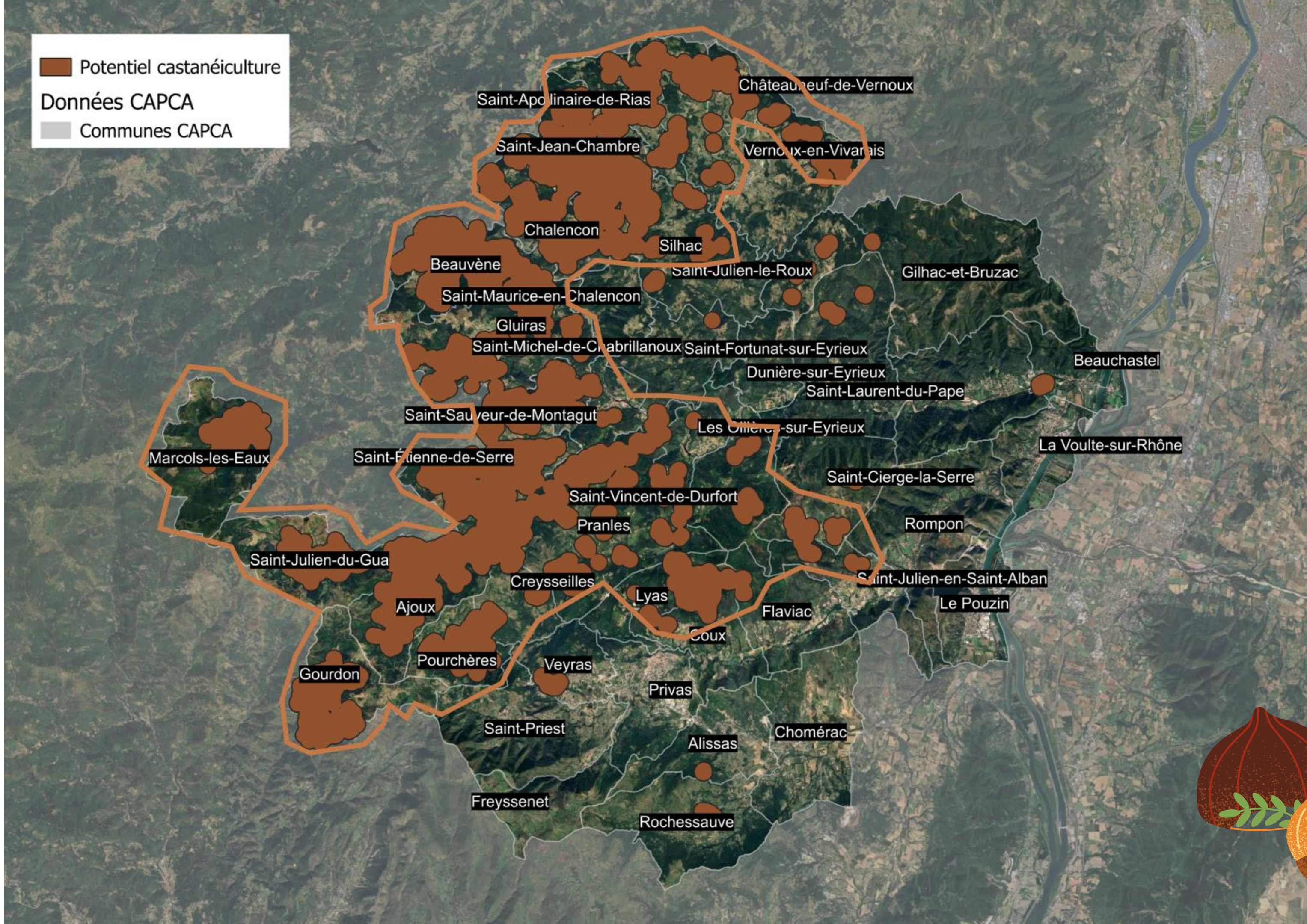
Le territoire est varié (altitude, topographie, type de sol,...) et chaque zone dispose de caractéristiques plus ou moins adaptées à certaines filières agricoles.

- Etude de la répartition des filières actuelles sur le territoire pour connaître les capacités agricoles par zone géographique
- Permet de savoir où faciliter l'exploitation en maraîchage, légumineuses, pastoralisme,... Et ainsi décliner une stratégie agricole adaptée au territoire.

 Potentiel castanéiculture

Données CAPCA

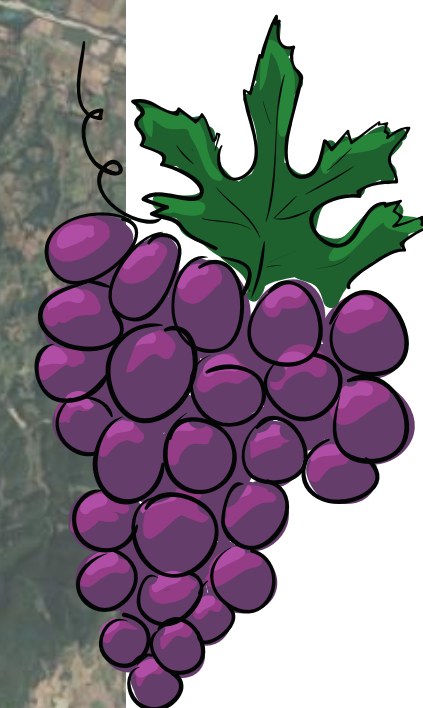
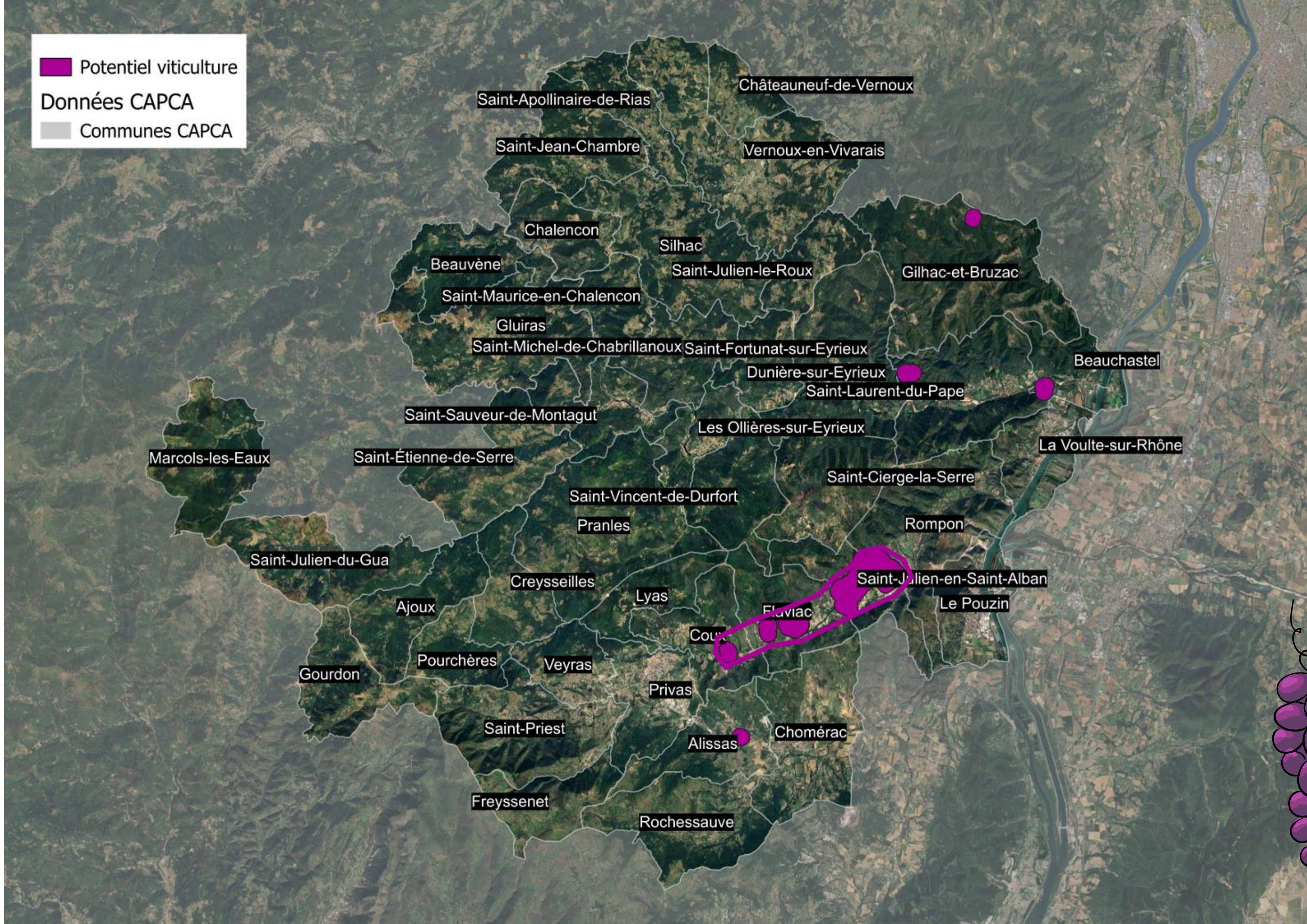
 Communes CAPCA



Potentiel viticulture

Données CAPCA

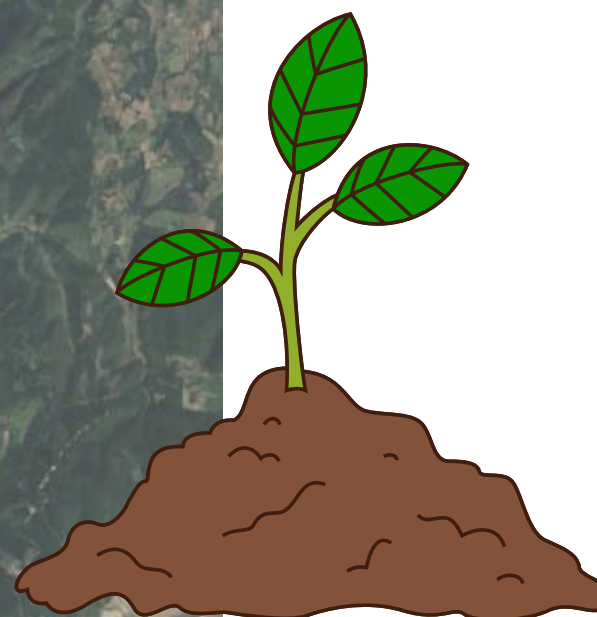
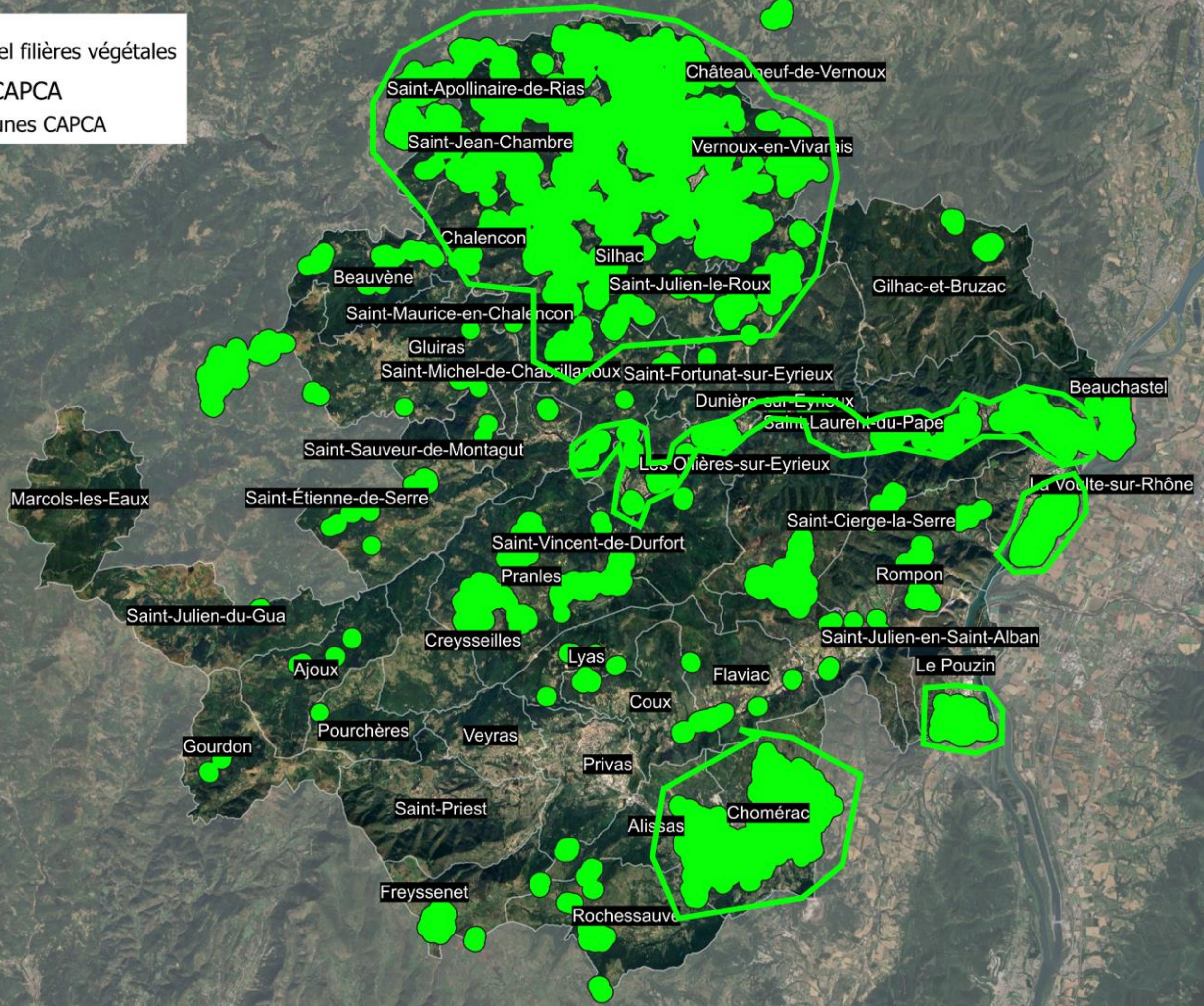
Communes CAPCA



 Potentiel filières végétales

Données CAPCA

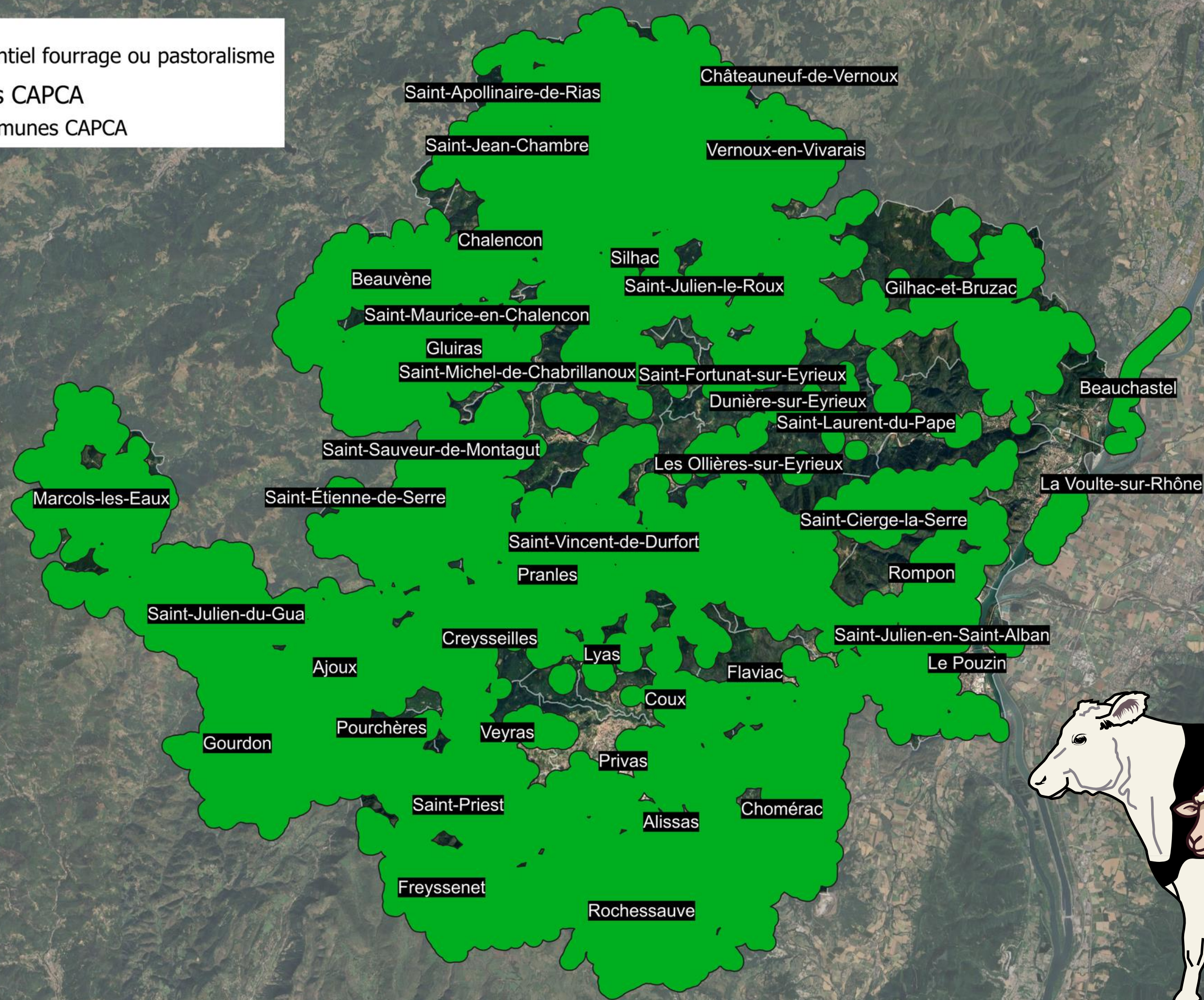
 Communes CAPCA



 Potentiel fourrage ou pastoralisme

Données CAPCA

 Communes CAPCA



Outils et actions mobilisables

De nombreux outils (juridiques, réglementaires, structures, ...) peuvent être mobilisables pour mener des actions afin de répondre aux enjeux cités plus haut.

Dans le cadre du PAT et pour répondre aux objectifs des projets, différentes stratégies sont employées selon les actions prévues.

Outils et actions mobilisables

n° action	Outils utilisés	Zones d'application envisagée
1	Documents d'urbanisme	Toute la CAPCA
2	Outils réglementaires de protection (PAEN, ZAP etc)	Plaine de Chomérac-Alissas, Vallée du Rhône, plateau de Vernoux
3	Cahiers des charges SAFER (lutte contre consommation foncière masquée)	3 zones différentes : zonage à dessiner
4	Appel à projets friches Mobilisation propriétaires secteurs à haut potentiel	Hors secteurs à enjeux écologiques A définir
5	Biens sans maîtres	Toute commune volontaire
6	Foncière et plus largement acquisition foncière publique Vigifoncier	Règlement d'acquisition à définir Zonage à définir

Outils et actions

n° action	Outils utilisés	Zones d'application envisagée
7	Espace Test Agricole (en plusieurs lieux test)	A répartir sur le territoire selon les opportunités
8	Accompagnement des cédants : permanences délocalisées Aide financière aux cédants Contact et information auprès de tous les agris de +55 ans	Toute la CAPCA
9 & 10	Accompagnement des porteurs de projets et mise en relation avec les cédants : CFPPA, communication, évènements, foncière et ETA	Toute la CAPCA
11	Accompagnement des communes : modalités à définir	Toute la CAPCA
12 & 13	Environnement : Bail Rural à Clauses Environnementales et Obligations Réelles Environnementales Cahiers des charges SAFER	Sur les parcelles publiques Sur parcelles privées

Outils et actions

n° action	Outils utilisés	Zones d'application envisagée
14	Remobiliser les retenues collinaires inutilisées à potentiel	Toute la CAPCA
18	Scénario de relocalisation partielle Complémentarité avec les territoires voisins	Toute la CAPCA
19	Orienter les agriculteurs vers des projets répondant aux besoins alimentaires du territoire (cf action 9 & 10)	
20	Filière légumineuses - Diagnostic, réunions et formations de tous les maillons de la filière - Ardèche le Goût	
21	Filière pastoralisme - PPT, reconquête pastorale	
Pas inscrite au PAT	Levier fiscal - ex : versement pour sous-densité, augmentation ou dégrèvement ou exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	

Autonomie ou souveraineté alimentaire ?

Autonomie (ou autosuffisance) alimentaire :

Capacité à ne pas dépendre d'autrui, à évoluer indépendamment des autres. Situation dans laquelle se trouve un pays ou un individu dont les ressources propres sont suffisantes pour répondre à ses besoins.

Souveraineté alimentaire :

Droit de chaque pays de maintenir et de développer sa propre capacité à produire son alimentation, facteur essentiel de la sécurité alimentaire au niveau national et communautaire, tout en respectant la diversité culturelle et agricole.

Une politique de souveraineté alimentaire implique donc une triple stratégie, pour ce qui peut être produit et consommé sur place, ce qui ne peut pas l'être (en sécurisant les flux et en diversifiant les sources d'approvisionnements) et ce dont d'autres peuvent dépendre pour leur sécurité alimentaire (exportations).